



**EQUIPE de France Olympique et Paralympique**

**COLLECTIF SLALOM**

**Catégorie Canoë Biplace Mixte**

**Coupe du Monde et**

**Championnat du Monde**

**Fin de Saison 2018**

## CANOE BIPLACE MIXTE

### **Rappel**

**Pour assurer une représentation de la France dans cette catégorie**, nous retenons le processus et choix suivants :

- 1) Avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour une participation aux 3 premières manches de la Coupe du Monde, le Head Coach en consultation avec les entraîneurs et athlètes concerné(e)s pourra proposer au DTN un ou plusieurs équipages composés entièrement d'athlètes sélectionné(e)s en individuel dans les épreuves olympiques, pour les catégories Seniors, moins de 23 ans, et moins de 18 ans<sup>1</sup>
- 2) Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018, le Head Coach pourra proposer au DTN un ou plusieurs équipages composés d'athlètes non sélectionné(e)s en individuel, pour les compétitions internationales de fin de saison, afin d'aider le développement vers l'olympisme de cette catégorie et contribuer à augmenter l'expérience internationale de jeunes bateaux ;
- 3) Si besoin, avant le 31 juillet 2018, nous pourrions nous appuyer sur les résultats de la Finale N1 à Bourg St Maurice du 25 au 29 juillet 2018 pour compléter la sélection au Championnat du Monde senior.

Suite à l'engagement de ce bateau dans le projet de haut niveau, après l'analyse des résultats obtenus lors des 3 premières manches de Coupe du Monde et lors de la Finale N1 de Bourg St Maurice, l'équipage PRIGENT Yves / HENRY Margaux, est proposé à la sélection pour la participation au Championnat du Monde 2018 à Rio.

CANOE BIPLACE MIXTE	Coupe du Monde 4 Tacen SLO	Coupe du Monde 5 La Séu ESP	Championnat du Monde Senior Rio (BRA)
PRIGENT Yves / HENRY Margaux	OUI	OUI	OUI

**IMPORTANT** : la participation financière de la FFCK ne sera pas complète pour cette catégorie, les athlètes seront pris en charge pour la participation aux Championnat du Monde à Rio, le déplacement au Brésil sera à la charge des participant(e)s.

---

<sup>1</sup> Eu égard à l'engagement pris par la France vis-à-vis de l'ICF concernant la participation d'au moins un C2 mixte sur chaque coupe du monde 2018, dans l'hypothèse où aucune embarcation pourrait être constituée selon les modalités prévues au présent alinéa, un équipage pourra être constitué, à titre dérogatoire, selon les modalités de l'aliéna 2.